

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025/02

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 09

Votants : 09

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le ONZE FÉVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 28/01/2025

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : Dominique ALLOIN

Secrétaire : Marlène VILLENEUVE

Délibération publiée le 13/02/2025

### LOCATION DU LOGEMENT-EST AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE- APPROBATION DU BAIL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De louer le logement-Est au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'école à Mme W. et M. K avec un loyer mensuel de : 460 € payable à terme échu.

La durée du bail sera de 6 ANS.

La date d'entrée en jouissance sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2025.

La révision du loyer interviendra chaque année au 1<sup>er</sup> mars en prenant comme trimestre de référence de l'IRL publié par l'INSEE, le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

- De solliciter le versement des APL de la CAF directement au bailleur.
- De solliciter le versement d'une caution représentant UN mois de loyer, à la signature du bail.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du bail à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 11 février 2025

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Marlène VILLENEUVE**

